



MU : À L'INTERSECTION DE L'ART, DE LA VILLE ET DES PERSONNES

**MÉMOIRE POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT
CULTUREL DE MONTRÉAL 2025-2030**



MU : MÉMOIRE POUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2025-2030

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION | 4 |
| 1. L'ART MURAL À MONTRÉAL | 6 |
| 1.1 BILAN DU SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ART MURAL | 6 |
| Recommandation 1 : Reconnaître explicitement l'art mural | 6 |
| Recommandation 2 : Intégrer l'art mural et public comme composante de l'aménagement culturel du territoire. | 6 |
| Recommandation 3 : Se doter d'une politique d'art mural à..... | 7 |
| 1.2 PROGRAMME D'ART MURAL..... | 7 |
| Recommandation 4 : Augmenter le budget annuel du Programme d'Art mural (PAM) | 7 |
| Recommandation 5 : Inclure systématiquement des représentant-e-s du milieu de l'art.. | 7 |
| Recommandation 6 : Favoriser la diversité artistique. | 7 |
| Recommandation 7 : Intégrer les critères ESG. | 8 |
| 1.3 ÉDUCATION CULTURELLE ET RAYONNEMENT..... | 8 |
| Recommandation 8 : Renforcer la médiation culturelle autour de l'art mural..... | 8 |
| Recommandation 9 : Créer une Journée dédiée à l'art public montréalais..... | 8 |
| 1.4 INNOVATION..... | 9 |
| Recommandation 10 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation en art mural..... | 9 |
| Recommandation 11 : Revisiter la tolérance aux graffitis. | 9 |
| 1.5 VALORISATION DU PATRIMOINE MURAL EXISTANT | 9 |
| Recommandation 12 : Préserver la collection existante. | 9 |
| Recommandation 13 : Créer un décorum autour des œuvres. | 10 |
| Recommandation 14 : Illuminer les œuvres..... | 10 |
| 1.6 TOURISME CULTUREL | 10 |
| Recommandation 15 : Élaborer des circuits culturels urbains..... | 10 |



| | |
|---|-----------|
| 2. SOUTIEN AU MILIEU ARTISTIQUE..... | 11 |
| 2.1 PROTÉGER LES ARTISTES DE LA PRÉCARITÉ..... | 11 |
| Recommandation 16 : Exiger la transparence des pratiques de rémunération. | 11 |
| Recommandation 17 : Alléger la charge fiscale des artistes et des organismes..... | 11 |
| Recommandation 18 : Faciliter l'accès aux institutions culturelles. | 11 |
| 2.2 PROTÉGER LES ORGANISMES DE LA PERDITION | 12 |
| Recommandation 19 : Faciliter l'accès à des locaux. | 12 |
| Recommandation 20 : Reconnaître le statut particulier de producteur d'art public. | 12 |
| Recommandation 21 : Créer une plateforme unique | 12 |
| Recommandation 22 : Soutenir le développement professionnel..... | 12 |
| 3. LES JEUNES (ARTISTES ET PUBLICS) AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL | 13 |
| Recommandation 23 : Créer des pôles culturels alternatifs dans les quartiers périphériques de la ville. | 13 |
| Recommandation 24 : Faciliter le transport pour les sorties scolaires. | 13 |
| Recommandation 25 : Offrir un accès gratuit aux lieux culturels pour les enfants et leurs parents. | 13 |
| Recommandation 26 : Solidifier le rôle des Maisons de la culture dans l'initiation des enfants à l'art..... | 14 |
| 4. IDÉES INNOVANTES POUR DIVERSIFIER LE FINANCEMENT EN CULTURE ... | 14 |
| Recommandation 27 : Exiger l'intégration de la culture comme 4 ^e critère dans les critères ESG pour les fournisseurs de la Ville. | 14 |
| Recommandation 28 : Mettre en place une politique de 1% des projets de construction immobilière en art public. | 15 |
| Recommandation 29 : Mettre en place une « Taxe beauté » de 1% sur l'affichage publicitaire..... | 15 |
| CONCLUSION | 16 |
| LISTE DES RECOMMANDATIONS..... | 17 |
| À PROPOS DE MU..... | 18 |



Depuis 2007, MU transforme l'espace public montréalais en un véritable musée à ciel ouvert. Le cœur de sa démarche : créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale et territoriale par l'art. Avec plus de 250 murales pérennes réalisées dans 18 arrondissements, plus \$6M en cachets d'artistes et l'implication de plus de 15 000 jeunes, MU a développé une expertise unique dans la création d'une collection d'œuvres d'art unique dans l'espace public montréalais et porteuses de sens pour ses citoyen·ne·s.

Combinant excellence artistique, engagement communautaire et pérennité des œuvres, son influence dans le domaine culturel montréalais a été reconnue par de nombreuses distinctions et la reconnaissance des pairs, dont le 34^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

INTRODUCTION

Parler de Métropole Culturelle, c'est pour nous parler d'une citoyenneté culturelle, où toutes et tous les montréalais·es ont accès à la culture comme spectateur·trice·s ET comme acteur·trice·s. La vision que nous portons s'articule autour d'un désir de faire de notre métropole une ville exemplaire qui, par ses gestes et ceux de ses citoyen·ne·s, intègre dans son code génétique les arts et la culture. Pourquoi? Afin que la créativité et la beauté qui bouillonne en nous s'incarne au quotidien à l'échelle individuelle, celle de nos quartiers et celle de notre métropole. C'est dans cet esprit que nous avons fondé et développé MU, afin que l'art soit accessible pour toutes et tous, partout, en tout temps.



Ces 17 années passées sur le terrain, en contact étroit avec les populations et les organismes communautaires locaux, nous permettent d'avoir mesuré les impacts de l'art public sur le développement culturel du territoire montréalais dans les cadres transversaux suivants :

IMPACTS ARTISTIQUES

- Créer de l'inspiration
- L'art à la rencontre des citoyens
- Soutien financier et opportunités hors-normes pour les artistes
- Incubateur des créateurs de demain – éducation culturelle

IMPACTS URBAINS

- Créer de la beauté
- Changement des perceptions et du rapport à la ville des citoyens
- Culture comme levier de développement local, social et durable

IMPACTS SOCIAUX

- Créer des ponts (dialogue, réduction des stigmates)
- Qualité du cadre de vie
- Sentiment d'appartenance et fierté

IMPACTS ÉCONOMIQUES

- Créer de la richesse (emplois pour les artistes)
- Réduction des coûts du vandalisme
- Tourisme culturel

À l'heure où Montréal élabore sa politique culturelle 2025-2030, nous souhaitons partager notre vision et nos recommandations pour enrichir la place de l'art et des artistes dans l'espace public et son impact dans le développement culturel de notre métropole. MU est à l'intersection de l'art, de la ville et des citoyens et c'est autour de ces axes que sera structuré notre mémoire.



1. L'ART MURAL À MONTRÉAL

1.1 BILAN DU SECTEUR DE LA PRODUCTION D'ART MURAL

Après 17 ans en production d'art mural à Montréal, nous constatons que son impact sur la valorisation des quartiers, l'appropriation de l'espace urbain, le sentiment de fierté et la qualité de vie des résident·e·s est indéniable. Les murales font aujourd'hui partie intégrante de l'identité visuelle de la ville, attirant les touristes et suscitant l'intérêt croissant des organismes publics et privés désireux d'embellir leurs locaux ou leur bâtiment d'œuvres murales reflétant leurs valeurs. Dans son aspect expérimental, sa dimension éphémère et ses pratiques innovantes, l'art mural participe au progrès des arts visuels et médiatiques dans l'espace public. De plus, elles portent une forte dimension identitaire, introduisant de nouvelles manières d'investir artistiquement le territoire, sensibilisant les consciences et encourageant l'engagement des jeunes (artistes et publics). Les murales sont une illustration de la manière dont l'activité culturelle d'une ville sert, suscite et soutient l'amélioration de la qualité de vie de la grande majorité de ses citoyen·ne·s par la conscience accrue de notre environnement, par sa réhumanisation. Pour la reconnaissance acquise, l'affection des citoyen·ne·s et le rayonnement international de Montréal, MU propose d'abord :

Recommandation 1 : Reconnaître explicitement l'art mural comme une des formes d'art constituant l'identité culturelle montréalaise.

Recommandation 2 : Intégrer l'art mural et public comme composante de l'aménagement culturel du territoire. Établir des lignes directrices pour l'intégration harmonieuse des murales dans le paysage urbain.

Si la mobilisation des milieux est et doit rester importante dans la réalisation des murales, la qualité artistique devrait toujours être considérée avec la plus haute importance. L'art mural est avant tout de l'art, il devrait donc être abordé comme toutes les autres formes d'art dans l'espace public. Nous pensons que l'aspiration à la beauté devrait être mieux encadrée. Citons en exemple *l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture*.



Recommandation 3 : Se doter d'une politique d'art mural à l'échelle de la ville. Cette politique permettrait d'avoir une plus grande cohérence dans les propositions artistiques et de mieux distribuer les murales sur le territoire montréalais. Nos interventions en art mural, notre champ d'action et nos propositions sont locaux, mais notre expertise et l'impact artistique et culturel du portfolio des œuvres d'art public sont métropolitains. Nous ne pensons pas que ces concepts de développement territorial soient en opposition, mais plutôt en synergie.

Après les huit années d'activité du Programme d'art mural de Montréal, nous souhaitons que la Ville continue d'investir dans un programme qui offre aux Montréalais·e·s des projets de qualité à la hauteur de la réputation que Montréal a acquise dans ce domaine sur les scènes nationale et internationale. Voici quelques recommandations pour assurer la pérennité et l'excellence du programme d'art mural (PAM) :

1.2 PROGRAMME D'ART MURAL

Recommandation 4 : Augmenter le budget annuel du Programme d'Art mural (PAM) afin de répondre aux besoins actuels et à l'augmentation des coûts de production et de la volonté d'offrir des cachets d'artistes satisfaisants.

Bien que le nombre de projets financés ait augmenté, le budget maximal par projet est resté inchangé depuis huit ans, entraînant concrètement une diminution des aides financières disponibles pour les œuvres et des cachets de qualité, accentuée par l'inflation des coûts de production. Un ajustement budgétaire est nécessaire, incluant une réévaluation du plafond actuel de 10 % pour les frais administratifs, qui ne représente pas la réalité du coût des loyers et des charges. L'absence de prévisibilité pluriannuelle empêche aussi les organismes de se structurer et de maintenir les emplois.

Recommandation 5 : Inclure systématiquement des représentant·e·s du milieu de l'art (artistes, historien·ne, conservateur·trice...) dans tous les comités de sélection des projets d'art mural.

Recommandation 6 : Favoriser la diversité artistique. Faire que l'art mural reflète toute la richesse de la diversité artistique montréalaise. Ouvrir les portes de l'art mural aux artistes d'atelier en permettant des propositions artistiques



plus audacieuses et moins narratives. Circonscrire le nombre de murales d'un·e même artiste ou d'un même collectif dans un même arrondissement par exemple.

Recommandation 7 : Intégrer les critères ESG. Ajouter des critères (ESG) dans l'évaluation des organismes de production de murales afin de promouvoir une exemplarité sectorielle (comme MU les pratiquent depuis 2007) et d'éviter les dérives et les iniquités. Faire de Montréal une métropole culturelle ne signifie pas seulement développer des infrastructures et attirer le public; il s'agit aussi de promouvoir des pratiques exemplaires qui répondent aux enjeux actuels et prévisibles. C'est un plaidoyer pour une réglementation municipale plus favorable aux initiatives culturelles et/ou citoyen·ne·s qui contribuent à un avenir plus durable (pratiques exemplaires, écoresponsabilité, économie circulaire et sociale, etc.).

1.3 ÉDUCATION CULTURELLE ET RAYONNEMENT

Recommandation 8 : Renforcer la médiation culturelle autour de l'art mural
Pour promouvoir l'art mural dans la ville, il serait pertinent de créer des circuits de découverte des murales dans chaque quartier, permettant ainsi aux résidents et aux visiteurs de se familiariser avec ces œuvres et de découvrir la diversité artistique locale. Afin d'enrichir cette expérience, le développement d'outils d'interprétation numériques pourrait offrir des informations supplémentaires sur les artistes, les techniques utilisées et les messages véhiculés par les murales. Enfin, en renforçant les programmes éducatifs liés à l'art mural, on sensibiliserait davantage les jeunes générations à l'importance de cet art public, tout en encourageant leur participation active dans l'embellissement et l'appropriation de leur environnement urbain.

Recommandation 9 : Créer une Journée dédiée à l'art public montréalais annuelle afin de promouvoir les récentes acquisitions de la Ville, de mettre en lumière les artistes et leur travail et d'inclure les œuvres existantes dans un circuit d'activités et de médiation culturelle ;



1.4 INNOVATION

Recommandation 10 : Favoriser l'expérimentation et l'innovation en art mural. Pour enrichir l'offre artistique urbaine, il serait pertinent d'identifier des zones dédiées à l'art mural expérimental et temporaire, permettant aux artistes de s'exprimer librement et d'explorer de nouvelles formes visuelles.

Parallèlement, la mise en place d'un programme de soutien aux techniques novatrices et aux matériaux durables favoriserait une production artistique respectueuse de l'environnement tout en encourageant l'innovation. Enfin, l'intégration des technologies numériques dans les projets de murales, tels que la réalité augmentée ou les éléments interactifs, offrirait aux spectateurs une expérience immersive et contemporaine, faisant des œuvres murales un point de rencontre entre tradition artistique et modernité technologique.

Si originellement les murales avaient aussi pour rôle de lutter contre les graffitis, force est de constater que ce rôle est aujourd'hui obsolète et qu'il faut réévaluer les interactions entre murales et graffitis.

Recommandation 11 : Revisiter la tolérance aux graffitis. Nous suggérons de reconsidérer la tolérance aux graffitis dans certaines zones non patrimoniales, non résidentielles et non dangereuses d'accès.

1.5 VALORISATION DU PATRIMOINE MURAL EXISTANT

Recommandation 12 : Préserver la collection existante. Selon ses propres principes de transition socioécologique, la Ville devrait allouer des fonds supplémentaires au Programme d'Entretien des Murales (PEM) afin d'assurer l'entretien des murales d'envergure et s'assurer d'instaurer un suivi rigoureux pluriannuel pour garantir la préservation de ces œuvres, qui contribuent à l'esthétique et au patrimoine de la ville. L'augmentation des coûts de production et les besoins grandissants en restauration d'œuvres justifient cette nécessité. Nous croyons aussi que le PEM devrait aussi :

- Créer un inventaire exhaustif des murales existantes incluant leur état de conservation ;
- Développer un programme de documentation photographique et historique des œuvres ;
- Mettre en place un système d'archivage numérique accessible au public via la plateforme ART PUBLIC ;
- Établir des critères de conservation pour les murales d'importance historique ou artistique majeure.



Recommandation 13 : Créer un décorum autour des œuvres. MU recommande la valorisation des œuvres d'art public existantes par la construction d'un contexte facilitant leur appréciation de façon permanente. L'installation de bancs et de mobilier urbain, d'aménagements paysagers, contribuerait à stimuler la contemplation autant que la discussion autour des œuvres. Afin de faire vivre les réalisations artistiques en amont et en aval de leur inauguration, MU souligne également l'importance d'organiser des activités de médiation et des événements ponctuels pour garder les œuvres vivantes et actuelles.

Recommandation 14 : Illuminer les œuvres. L'illumination des interventions artistiques s'inscrit dans le désir de la Ville de ponctuer de touches lumineuses le quotidien nocturne et de stimuler l'exploration de la métropole en hiver, lorsque la période d'ensoleillement est réduite. C'est aussi une mesure efficace pour renforcer le sentiment de sécurité des citoyen.nes dans l'espace public et diminuer l'iniquité territoriale liée à l'insécurité nocturne que subissent les femmes et les jeunes dans l'espace public nocturne, où ils.elles se sentent moins en sécurité et voient ainsi leur liberté de mouvement restreinte.

1.6 TOURISME CULTUREL

Le tourisme culturel est un levier économique majeur pour Montréal, contribuant à sa renommée mondiale. Il est crucial de renforcer la synergie entre culture et tourisme dans une perspective durable, notamment par des projets comme l'art mural, qui enrichissent l'expérience culturelle et créent des liens entre touristes, résidents et le milieu culturel. En dix ans, les murales sont devenues emblématiques de la ville, soulignant l'importance de valoriser le tourisme dans les différents arrondissements.

Recommandation 15 : Élaborer des circuits culturels urbains. MU suggère le développement de circuits liant l'art public, le patrimoine et l'architecture dans l'objectif d'encourager la découverte de différentes formes artistiques. Ligne rouge tracée au sol traversant la ville de Boston, le *Freedom Trail* constitue un exemple d'initiative amenant les touristes et les personnes résidentes à découvrir les monuments historiques de la ville. Simple et accessible, cette solution est une inspiration pour le développement d'outils physiques ou de mobilier urbain didactique mettant en lumière les richesses culturelles publiques de Montréal.



2. SOUTIEN AU MILIEU ARTISTIQUE

2.1 PROTÉGER LES ARTISTES DE LA PRÉCARITÉ

Nous appuyons le projet de politique culturelle, mais trouvons que la place des artistes dans le projet n'est pas assez présente. Se soucier de la culture, c'est d'abord prendre soin des artistes qui lui permettent d'exister. Les artistes doivent pouvoir vivre et créer dans la métropole :

« L'avenir même du secteur des arts et de la culture et sa capacité réelle de jouer pleinement son rôle au profit de toute la société sont gravement hypothéqués par les piètres conditions de vie et de travail de la très grande majorité des artistes et des travailleurs et travailleuses de la culture. » (*Et si l'art pouvait changer le monde*, Simon Brault)

Voici quelques recommandations clés pour soutenir les artistes de Montréal :

Recommandation 16 : Exiger la transparence des pratiques de rémunération.

Obliger les organismes subventionnés à rendre compte de leurs pratiques en matière de rémunération artistique, en incluant les salaires, cachets et modalités contractuelles. Cette transparence s'inspire de l'initiative *Paying the Artists* du Conseil des arts de l'Irlande.

Recommandation 17 : Alléger la charge fiscale des artistes et des organismes.

Puisque l'augmentation des salaires n'est pas toujours réalisable, la Ville de Montréal pourrait soutenir financièrement les artistes et organismes de création/diffusion en leur octroyant un statut exonéré de certaines taxes. Cela permettrait de réduire les coûts et d'offrir une plus grande sécurité financière.

Recommandation 18 : Faciliter l'accès aux institutions culturelles. En créant un statut d'artiste, matérialisé par une carte d'accès à tarifs préférentiels, Montréal encouragerait l'inspiration et l'échange artistique. Cette carte permettrait aux artistes d'accéder à divers lieux culturels à moindre coût, renforçant ainsi leur lien avec la scène culturelle de la ville.



2.2 PROTÉGER LES ORGANISMES DE LA PERDITION

Voici des recommandations visant à répondre efficacement aux besoins actuels et à renforcer le tissu artistique montréalais, tout en valorisant les ressources sous-utilisées de la ville.

Recommandation 19 : Faciliter l'accès à des locaux. MU est forte de son expérience. Nous cherchons des locaux et des ateliers depuis des années. Montréal, avec ses quelque 700 immeubles vacants, pourrait contribuer à la vitalité artistique en offrant des espaces à faible coût. Les organismes n'ont pas nécessairement besoin de posséder ces lieux, mais pourraient bénéficier de loyers symboliques. Cette approche permettrait de retenir les artistes et organismes à Montréal tout en valorisant les bâtiments inoccupés.

Recommandation 20 : Reconnaître le statut particulier de producteur d'art public. L'identité particulière de la production d'art public, un angle mort entre création/diffusion, sans lieu et sans billetterie, crée des zones d'ombres dans le soutien à la mission. Reconnaître son statut particulier, équivalent à celui de diffuseur par exemple, permettrait aux organismes de production de murales d'accéder à un éventail plus large de subventions, renforçant ainsi leur capacité à réaliser des projets d'envergure.

Recommandation 21 : Créer une plateforme unique de renseignements sur les organismes pour tous les bailleurs de fonds publics simplifierait la lourdeur administrative des organismes à constamment remplir des formulaires (centralisation des données à l'image de *CliqSanté*, de *Revenu Québec*, du *Registre des entreprises*, etc.). Cette plateforme pourrait aussi être au service de l'intelligence collective, en offrant aux artistes et gestionnaires culturels une plateforme d'échange collaboratif, permettant de se partager les carnets d'adresses, les ressources, les enjeux et de bénéficier de conseils mutuels.

Recommandation 22 : Soutenir le développement professionnel

La ville pourrait aussi offrir aux organismes subventionnés des services en accompagnements des subventions. Au lieu de répondre à chaque besoin ponctuel par une demande de subvention, des services pourraient être proposés, comme une banque d'heures avec un·e mentor·e en ressources humaines ou en droits d'auteur, par exemple.



3. LES JEUNES (ARTISTES ET PUBLICS) AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

La Politique de développement culturel de la Ville de Montréal souligne l'importance de l'accessibilité à la culture dans la formation et le maintien d'une société saine, forte et riche. Nous sommes évidemment en accord avec ce principe. Une politique culturelle accessible et inclusive doit impérativement considérer les jeunes (artistes et publics) comme des acteur·trice·s essentiel·le·s dans la Cité. En facilitant leur accès à l'art, Montréal peut non seulement enrichir leur vie quotidienne, mais aussi semer les graines d'une culture vivante et engagée, qui prend soin de sa communauté et valorise l'importance de l'art pour le bien-être de chacun·e.

Voici des recommandations qui mettent l'accent sur l'inclusion et l'éducation culturelle des jeunes dans les actions culturelles de la ville :

Recommandation 23 : Créer des pôles culturels alternatifs dans les quartiers périphériques de la ville. Il s'agirait d'espaces alternatifs présentant une concentration d'offres culturelles variées, à l'extérieur du cadre bâti traditionnel. Ces lieux de création, d'apprentissage et de diffusion favoriseraient la collaboration entre différents acteurs et organismes culturels. En accueillant des œuvres temporaires, ces pôles répondraient au désir des jeunes exposé dans le dernier avis du *Conseil jeunesse de Montréal* de faire davantage l'expérience de projets artistiques éphémères. La création de destinations culturelles dans les lieux excentrés contribuerait de manière considérable au décroisement des quartiers.

Recommandation 24 : Faciliter le transport pour les sorties scolaires. Les coûts élevés liés à la réservation d'autobus et les disponibilités réduites des compagnies de transport constituent un frein majeur à la planification de sorties artistiques avec les élèves. Ainsi, la gratuité des transports collectifs et le développement d'offres culturelles à proximité des écoles pourraient contribuer à réduire les déplacements des groupes et favoriser l'accessibilité.

Recommandation 25 : Offrir un accès gratuit aux lieux culturels pour les enfants et leurs parents. Un enfant grandissant dans un environnement coloré de manifestations artistiques devient créateur, consommateur ou mécène.



Investir dans l'accès à l'art pour les jeunes est donc une manière d'assurer le développement de la culture qui forme la communauté.

Recommandation 26 : Solidifier le rôle des Maisons de la culture dans l'initiation des enfants à l'art. MU appuie la construction de liens étroits entre les Maisons de la culture et les écoles et souligne l'importance de faire de ces lieux de présentation et d'échange des espaces conviviaux pour les jeunes. Nous pensons aussi que les programmes « hors-les-murs » pourraient aussi être renforcés pour créer des synergies entre la diffusion intérieure/extérieure des œuvres d'art.

4. IDÉES INNOVANTES POUR DIVERSIFIER LE FINANCEMENT EN CULTURE

Les réallocations traditionnelles de fonds au sein du secteur culturel montréalais, de la Ville et des industries culturelles ne suffisent plus à répondre aux besoins croissants. Pour garantir un avenir culturel dynamique, il devient essentiel de mobiliser des partenariats plus diversifiés, notamment avec des entreprises prospères prêtes à contribuer au développement culturel de la métropole.

Un concept clé du Forum Arts vivants et culture (nov. 2024) de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain mis de l'avant par Yves Lalumière de Tourisme Montréal et Michel Leblanc est l'intégration de la culture dans les critères ESG, en ajoutant un "C" pour former l'ESCG. Cette approche stratégique valorise le soutien à la culture par les entreprises, en la reconnaissant comme un pilier de la durabilité sociale et de l'innovation.

Recommandation 27 : Exiger l'intégration de la culture comme 4^e critère dans les critères ESG pour les fournisseurs de la Ville.

En imposant cette norme ESCG, la Ville de Montréal favoriserait l'engagement culturel « obligatoire » de ses partenaires et fournisseurs commerciaux, contribuant ainsi à la reconnaissance de la culture comme pilier de développement durable sans aucunement impacter les budgets de la ville. Ce serait ainsi un « incitatif » obligatoire pour être associé à la ville que de soutenir financièrement le milieu des arts.



Recommandation 28 : Mettre en place une politique de 1% des projets de construction immobilière en art public.

Dans le contexte de densification urbaine annoncée, nous proposons d'inclure systématiquement une réflexion sur l'intégration de l'art public dans les nouveaux projets d'aménagement. Par exemple, la ville pourrait adopter une politique du 1%* sur toute nouvelle construction de plus de huit logements, qui pourrait être consacrée à la réalisation d'œuvres d'art public.

** calquée sur la Politique d'intégration des arts à l'architecture du Gouv. du Québec et qui stipule que 1% du budget total de la construction d'un édifice ou d'un site public doit être consacré à l'intégration d'une œuvre d'art.*

Recommandation 29 : Mettre en place une « Taxe beauté » de 1% sur l'affichage publicitaire. Créer une taxe spécifique sur les grands panneaux publicitaires*, pensée comme un nouveau moyen de financer la culture de proximité. S'inscrivant dans une démarche d'écofiscalité, cette taxe permettrait d'ajouter des ressources supplémentaires sans imposer de charge fiscale supplémentaire aux contribuables, qu'ils soient résidentiels ou corporatifs. Elle constituerait une solution intéressante pour réduire et compenser les effets de la pollution visuelle.

L'art mural représente un investissement stratégique dans la qualité de vie urbaine, la cohésion sociale et le développement économique local. Toutes ces recommandations ont pour but d'augmenter les revenus de la ville qui pourraient être directement versés au développement culturel de la métropole. Ces nouveaux revenus proviendraient du milieu corporatif et enverrait le message clair que Montréal est une ville où la philanthropie culturelle est au cœur des actions de développement. C'est créer un mouvement d'innovation sociale en gestion municipale, au profit des arts et de la culture.

**calquée sur BeautifulCity.ca, une initiative communautaire de Toronto visant à taxer la publicité extérieure pour financer l'art public, a généré environ 100 millions de dollars et presque doublé le budget de subventions du Conseil des arts de Toronto depuis sa création il y a une dizaine d'années.*



CONCLUSION

À travers ce mémoire, MU souhaite réaffirmer son engagement pour un développement culturel qui dépasse les frontières des institutions et touche les citoyen·ne·s de manière concrète et inclusive. Montréal possède une identité vibrante façonnée par son patrimoine artistique et la diversité de ses quartiers. Cette identité est le fruit de collaborations continues entre les artistes, les organismes, les entreprises et les communautés locales, qui unissent leurs forces pour faire de la culture un socle essentiel de notre société.

Les recommandations ici proposées visent à solidifier cet engagement collectif en faveur d'une offre culturelle de qualité, accessible et durable, au sein de laquelle l'art occupe une place de choix dans le quotidien de chaque citoyen·ne, qu'il ou elle soit spectateur·trice ou créateur·trice. Pour que Montréal reste une métropole exemplaire, il est essentiel que chacun·e se mobilise : la culture ne peut s'épanouir sans soutien, sans innovation et sans ambition.

MU continuera de jouer un rôle de catalyseur, à l'intersection de l'art, de la ville et de ses citoyens. Ensemble, nous avons l'opportunité unique de renforcer le statut de Montréal en tant que capitale culturelle vivante, accessible, audacieuse et ouverte sur le monde.



LISTE DES RECOMMANDATIONS

MU recommande à la Ville de Montréal de :

- 1. Reconnaître explicitement l'art mural dans l'identité culturelle montréalaise.**
- 2. Intégrer l'art mural dans l'aménagement culturel du territoire.**
- 3. Se doter d'une politique d'art mural à l'échelle de la ville.**
- 4. Augmenter le budget annuel du Programme d'Art mural.**
- 5. Inclure des représentant·e-s artistiques dans les comités de sélection.**
- 6. Favoriser la diversité artistique.**
- 7. Intégrer les critères ESG pour les organismes producteurs.**
- 8. Renforcer la médiation culturelle autour de des œuvres.**
- 9. Créer une Journée dédiée à l'art public montréalais.**
- 10. Favoriser l'expérimentation et l'innovation en art mural.**
- 11. Revisiter la tolérance aux graffitis.**
- 12. Préserver la collection existante des murales.**
- 13. Créer un *décorum* autour des œuvres d'art public.**
- 14. Illuminer les œuvres murales.**
- 15. Élaborer des circuits culturels urbains.**
- 16. Exiger la transparence des pratiques de rémunération pour les artistes.**
- 17. Alléger la charge fiscale des artistes et des organismes.**
- 18. Faciliter l'accès aux institutions culturelles pour les artistes.**
- 19. Donner accès à des locaux de création/diffusion.**
- 20. Reconnaître le statut particulier de producteur.**
- 21. Créer une plateforme unique de renseignements sur/pour les organismes.**
- 22. Soutenir le développement professionnel du milieu artistique.**
- 23. Créer des pôles culturels alternatifs dans les quartiers.**
- 24. Faciliter le transport pour les sorties scolaires.**
- 25. Offrir un accès gratuit aux lieux culturels pour les enfants et leurs parents.**
- 26. Solidifier les Maisons de la culture dans l'initiation des enfants à l'art.**
- 27. Instaurer des critères ESCG pour les fournisseurs et partenaires de la Ville.**
- 28. Introduire une politique 1% pour les grandes constructions immobilières.**
- 29. Mettre en place une « Taxe beauté » de 1% sur l'affichage publicitaire.**



À PROPOS DE MU

MU est un organisme de bienfaisance qui transforme l'espace public montréalais en réalisant des murales ancrées dans les communautés. Le cœur de sa démarche : créer des murales pour voir et vivre l'art au quotidien, pour déclencher une transformation sociale et pour léguer, à Montréal, un musée à ciel ouvert. Depuis 2007, MU a réalisé plus de 250 murales d'envergure et pérennes dans la métropole en plus de mettre en œuvre un important volet éducatif auprès d'adolescents en situation de vulnérabilité.

Contact :

Elizabeth-Ann Doyle, Ch.O.M.
Directrice Générale et artistique, MU
info@mumtl.org

MU :

7227 rue Alexandra, Montréal, H2Y 2R9
MUmtl.org
@MUmtl

Date de soumission :

15 novembre 2024